

DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN



VILLE DE TRANS-EN-PROVENCE

DGS 17/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à M. Nicolas NIEDDA  
Conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

Vu la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

Considérant la nécessité pour faciliter la bonne marche de l'administration communale de désigner un conseiller municipal pour les compétences prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessous,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : M. Nicolas NIEDDA, Conseiller municipal, reçoit délégation pour la compétence ci-dessous mentionnée :

**- Environnement**

L'ordre de priorité de la compétence environnement commune avec Madame Sophie FORMICA, adjoint au maire, est le suivant : second.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de DRAGUIGNAN. Il sera notifié à l'intéressé.

La Directrice générale des services, le Receveur municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux au maire prolongeant de deux mois le délai du recours contentieux. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de TOULON sis 5 Rue Racine ou par voie dématérialisée : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification s'agissant de l'intéressé.

Arrêté notifié le :  
M. Nicolas NIEDDA  
Signature :

27.05.26



Trans-en-Provence, le 07 mai 2026  
Le Maire,

Alain CAYMARIS

DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN



VILLE DE TRANS-EN-PROVENCE

DGS 16/2026

**Arrêté portant délégation de fonctions à Mme Françoise ANTOINE  
Conseillère municipale**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

Vu la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

Considérant la nécessité pour faciliter la bonne marche de l'administration communale de désigner un conseiller municipal pour les compétences prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessous,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Mme Françoise ANTOINE, conseillère municipale, reçoit délégation pour les compétences ci-dessous mentionnées :

**- Culture, tourisme, patrimoine**

L'ordre de priorité des compétences culture, tourisme, patrimoine communes avec Madame Anne-Marie RIGAUD, adjoint au maire, est le suivant : second.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de DRAGUIGNAN. Il sera notifié à l'intéressé.

La Directrice générale des services, le Receveur municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux au maire prolongeant de deux mois le délai du recours contentieux. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de TOULON sis 5 Rue Racine ou par voie dématérialisée : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification s'agissant de l'intéressé.

Trans-en-Provence, le 07 mai 2026

Le Maire,

Arrêté notifié le : 25/5/26

Mme Françoise ANTOINE

Signature :



in CAYMARIS

DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN



VILLE DE TRANS-EN-PROVENCE

DGS 14/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à Mme Valérie GRUÈRE  
Conseillère municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

Vu la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

Considérant la nécessité pour faciliter la bonne marche de l'administration communale de désigner un conseiller municipal pour les compétences prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessous,

ARRÊTE

**Article 1er** : Mme Valérie GRUÈRE, conseillère municipale, reçoit délégation pour la compétence ci-dessous mentionnée :

- Évènementiel

L'ordre de priorité de la compétence évènementiel commune avec Monsieur Georges AURIAC, adjoint au maire, est le suivant : second.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de DRAGUIGNAN. Il sera notifié à l'intéressé.

La Directrice générale des services, le Receveur municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux au maire prolongeant de deux mois le délai du recours contentieux. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de TOULON sis 5 Rue Racine ou par voie dématérialisée : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification s'agissant de l'intéressé.

Arrêté notifié le 20/05/2026  
Mme Valérie GRUÈRE  
Signature :



Trans-en-Provence, le 07 mai 2026  
Le Maire,

Alain CAYMARIS

DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN



VILLE DE TRANS-EN-PROVENCE

DGS 15/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à M. Jean-Paul GUYOT  
Conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

Vu la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

Considérant la nécessité pour faciliter la bonne marche de l'administration communale de désigner un conseiller municipal pour les compétences prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessous,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : M. Jean-Paul GUYOT, Conseiller municipal, reçoit délégation pour la compétence ci-dessous mentionnée :

**- Travaux**

L'ordre de priorité de la compétence travaux commune avec Monsieur Jean-Michel DUVAL, adjoint au maire, est le suivant : second.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de DRAGUIGNAN. Il sera notifié à l'intéressé.

La Directrice générale des services, le Receveur municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux au maire prolongeant de deux mois le délai du recours contentieux. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de TOULON sis 5 Rue Racine ou par voie dématérialisée : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification s'agissant de l'intéressé.

Arrêté notifié le : 19/05/26  
M. Jean-Paul GUYOT  
Signature :



Trans-en-Provence, le 07 mai 2026

Le Maire

Alain CAYMARIS

DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN



VILLE DE TRANS-EN-PROVENCE

DGS 13/2026

Arrêté portant délégation de fonctions à M. Cyril CHAVAGNAT  
Conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

Vu la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

Considérant la nécessité pour faciliter la bonne marche de l'administration communale de désigner un conseiller municipal pour les compétences prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessous,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Monsieur Cyril CHAVAGNAT, conseiller municipal, reçoit délégation pour les compétences ci-dessous mentionnées :

**- Urbanisme, risques majeurs**

L'ordre de priorité de la compétence urbanisme commune avec Madame Hélène Ferrier, adjointe au maire, est le suivant : second.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de DRAGUIGNAN. Il sera notifié à l'intéressé.

La Directrice générale des services, le Receveur municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux au maire prolongeant de deux mois le délai du recours contentieux. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de TOULON sis 5 Rue Racine ou par voie dématérialisée : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification s'agissant de l'intéressé.

Trans-en-Provence, le 07 mai 2026

Le Maire,

Alain CAYMARIS

Arrêté notifié le : 7/05/2026

M. Cyril CHAVAGNAT

Signature :

